

ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE BASSECOURT

Les ayants droit au vote en matière bourgeoise sont invités à participer à la prochaine assemblée bourgeoise qui se déroulera le :

**mardi 15 mars 2022, à 20h00, à l'Administration communale de Haute-Sorne,
Espace SETAG, 1er étage**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 10 février 2022.
4. Choisir la variante concernant la parcelle 3453 :
 - a. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 550'000.00 pour la réfection de l'ancien hangar des Vieilles Forges à Bassecourt.
 - b. Créer un droit de superficie de la parcelle 3453.
5. Statuer sur le changement d'affectation de la parcelle 4315 (12'239 m²) de zone agricole à zone à bâtir sous réserve de l'entrée en vigueur du nouveau PAL de Haute-Sorne.
6. Divers et imprévu.

Remarques :

- a) PV de l'assemblée bourgeoise du 10 février 2022.
Le PV de l'assemblée bourgeoise du 10 février 2022 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch.

Bassecourt, le 15 mars 2022

CONSEIL COMMUNAL DE HAUTE-SORNE